



BLUEGREEN

PASSE VACCINAL

Chère cliente, cher client,

Conformément aux nouvelles mesures gouvernementales pour faire face à la propagation de la Covid-19,

Vous devez présenter pour les personnes âgées de plus de 16 ans un passe vaccinal à l'accueil du golf l'un des documents sanitaires suivants pour être autorisé à accéder aux installations golfiques :

A défaut de présentation de l'un de ces documents, l'accès vous sera malheureusement refusé.

- une attestation de vaccination valide c'est-à-dire d'un **schéma vaccinal complet** (primo-vaccination complète et dose de rappel si cela fait plus de 7 mois que la dernière injection du vaccin a été faite (ce délai est ramené à 4 mois à partir du 15 février).
- **test RT-PCR ou antigénique positif** faisant office de certificat de rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il permet d'indiquer un risque limité de réinfection au Covid-19

Le Passe sanitaire devra être présenté par les mineurs de 12 à 15 ans inclus

*Merci pour votre compréhension,
L'équipe du golf*